C84A1 C33 2005/06 1 QL P. gouy

> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Caner explicatifies crédits

2005-2006

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	1
1.	1.1 La mission et les créneaux d'activités	1
	1.2 L'organisation du Ministère	3
	1.2.1 La structure administrative	3
	1.2.2 Les organismes et sociétés d'État	4
	1.2.2 Les digamentes et écoletes à Lieux	
2.	LES CRÉDITS 2005-2006	5
۷.	2.1 Les crédits totaux 2005-2006	5
		5
	2.2 Les crédits 2005-2006 par programmes Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et	
	Commission des biens culturels	6
	Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux	×
	sociétés d'État	8
		10
	Programme 3 : Charte de la langue française	11
	2.3 Les crédits de transfert	
	2.3.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture,	11
	aux communications et aux sociétés d'État	• •
	2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux	13
	2005-2006	10
3.	LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES	14
٥.	3.1 Les faits saillants	14
	3.2 La présentation du portefeuille ministériel	15
	3.3 Les choix budgétaires	15
	3.4 Le plan budgétaire	21
	5.4 Le piari budgetano	
4.	LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES	24
5.	LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTE	RE 26
	DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	20
6.	LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE	
	D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS	27
7.	L'EFFECTIF TOTAL 2005-2006 POUR LE MINISTÈRE DE LA	
	CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES	
	BUDGÉTAIRES	28



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1.1 La mission et les créneaux d'activités

La culture et les communications représentent une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) guide l'action gouvernementale au regard du développement de la culture et des communications. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La Charte de la langue française

La ministre est responsable de la *Charte de la langue française*. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique qui a un mandat de coordination, de concertation et de promotion de la politique linguistique. De plus, la ministre a la responsabilité des trois organismes institués par la Charte de la langue française pour mettre en œuvre la politique linguistique québécoise. L'Office québécois de la langue française définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises; il assure également le respect de la Charte et le suivi de l'évolution linguistique au Québec. Le Conseil supérieur de la langue française conseille la ministre responsable de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec. Enfin, la Commission de toponymie officialise les noms de lieux au Québec et diffuse la nomenclature géographique officielle du Québec.

La mission et les créneaux d'activités de la Charte de la langue française, que constitue le programme 03 du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est présente afin de permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble. La Charte fait l'objet d'une étude des crédits spécifique en commission parlementaire.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les organismes qui relèvent de la ministre

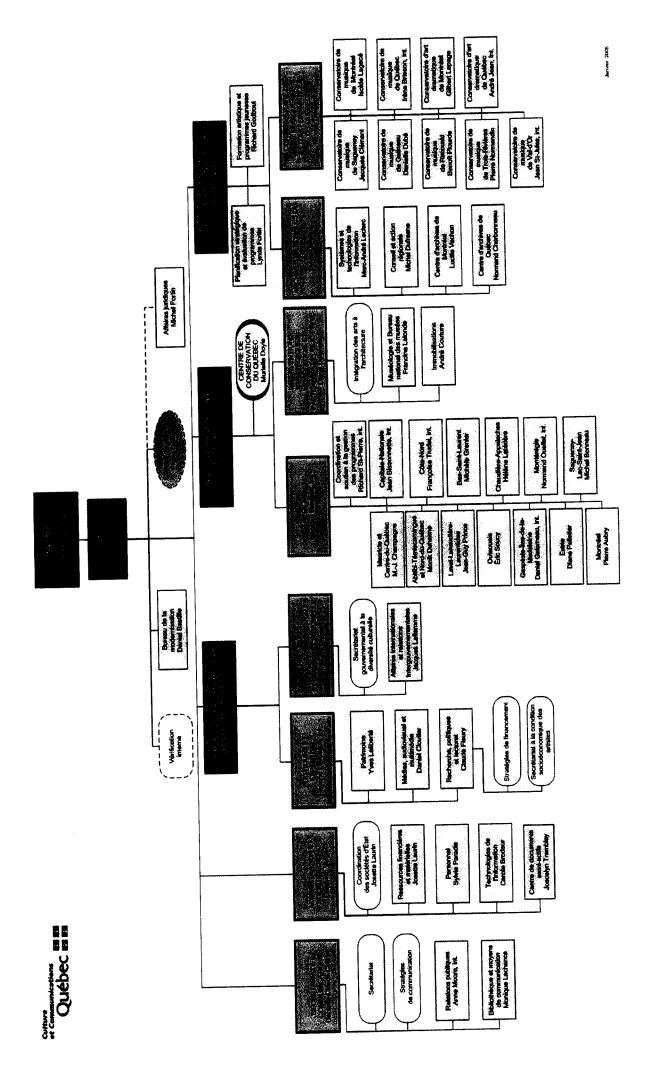
La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels: la Société de télédiffusion du Québec (Télé Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;
- Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles: le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
- Un tribunal administratif: la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01);
- Un organisme consultatif: la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) et de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1).
- Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1.2 L'organisation du Ministère

1.2.1. La structure administrative



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1.2.2. Les organismes et sociétés d'État

Bibliothèque nationale du Québec

M^{me} Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Me Jean Corriveau, président

Commission des biens culturels du Québec

M. Mario Dufour, président

Conseil des arts et des lettres du Québec

M. Yvan Gauthier, président

Musée d'Art contemporain de Montréal

M. Marc DeSerres, président

M. Marc Mayer, directeur général

Musée de la Civilisation

M. Henri Grondin, président M^{me} Claire Simard, directrice générale

Musée national des beaux-arts du Québec

M. Claude Pinault, président

M. John R. Porter, directeur général

Régie du cinéma

M. Jean Lebel, président

Société de développement des entreprises culturelles

M. Jean-Guy Chaput, président

Société de la Place des Arts de Montréal

M. François Macerola, président M^{me} Marie Lavigne, directrice générale

Société de télédiffusion du Québec

M^{me} Paule Beaugrand-Champagne, présidente-directrice-générale

Société du Grand Théâtre de Québec

M. Adélard Guillemette, président M^{me} Francine Grégoire, directrice générale

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2. LES CRÉDITS 2005-2006

2.1 Les crédits totaux 2005-2006¹

Les crédits 2005-2006 s'élèvent à 542,3 M\$ comprenant :

Programmes (000 \$)		200	5-2006		2004-2005	Écart
- 1 10g/dillilled (000 4)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements ²	Crédits	Crédits	
Gestion interne, institutions nationales et Commission des	72 110,2	1 300,3	7 770,3	78 580,2	80 690,2	(2 110,0)
biens culturels 2. Soutien à la culture, aux comm.	440 974,1		***	440 974,1	437 745,2	3 228,9
et aux sociétés d'État 3. Charte de la langue française	22 796,2	269,7	204,0	22 730,5	22 730,5	***
	535 880,5	1 570,0	7 974,3	542 284,8	541 165,9	1 118,9
Moins: Crédits permanents3				2 110,4	2 110,4	
				3 028,5	3 028,5	
Crédits reportés Crédits votés le 22 mars 2005				150 264,1		150 264,1
Crédits à voter				386 881,8	536 207,0	(149 325,2)

Les crédits totaux de 542,3 M\$ de l'exercice financier 2005-2006 représentent une augmentation de 1,1 M\$ (0,2 %) par rapport aux crédits comparatifs totaux de 541,2 M\$ de l'exercice 2004-2005.

Extrait du volume II du Budget de dépenses 2005-2006 et portant sur le Livre des crédits.

Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

Crédits puisés directement au Fonds consolidés du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) ou d'une loi particulière sans devoir être votés annuellement. Du montant de 2 110,4 K\$, 2 100,8 K\$ servent au remboursement de deux emprunts de la Société de la Place des Arts de Montréal (voir p.9)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2.2 Les crédits 2005-2006 par programmes

Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau du conservatoire (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 05 Commission des biens culturels).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

		200	5-2006		2004-2005	Écart	
Éléments (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits		
Gestion interne et soutien	42 280,8	1 260,3	7 494,0	48 514,5	48 865,5	(351,0)	
2. Archives nationales du Québec	9 765,3		151,0	9 916,3	11 567,3	(1 651,0)	
3. Centre de conservation du Québec	2 336,4	40,0	35,8	2 332,2	2 367,9	(35,7)	
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 279,6		89,5	17 369,1	17 441,4	(72,3)	
5. Commission des biens culturels	440.1			448.1	448,1		
du Québec	448,1 72 110,2	1 300,3	7 770,3	78 580,2	80 690,2	(2 110,0)	
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				9,6	9,6		
Crédits reportés Loi n° 2 sur les crédits, 2004- 2005 (2004,c.7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003,c.4)				2 372,1	2 372,1		
Crédits déjà votés Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1° avril 2005 (2005, c.4)				19 577,1		19 577,1	
Crédits à voter				56 621,4	78 308,5	(21 687,1	

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. (élément 01 – Action culturelle et communications);
- promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 04 Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06 Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement,
 l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement
 (élément 7 Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 08 Bibliothèque nationale du Québec).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

		200	5-2006		2004-2005	Écart
Éléments (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits	
Action culturelle et communications	136 497,0			136 497,0	141 496,6	(4 999,6)
2. Musées nationaux	59 219,1		***	59 219,1	60 077,2	(858,1)
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 285,7			19 285,7	19 589,0	(303,3)
Société de développement des entreprises culturelles	49 866,8			49 866,8	50 769,9	(903,1)
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5			678,5	613,5	65,0
5. Société de télédiffusion du Québec	57 648,1			57 648,1	57 648,1	
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	72 315,8		•••	72 315,8	72 287,1	28,7
8. Bibliothèque nationale du Québec	45 463,1			45 463,1	35 263,8	10 199,3
	440 974,1			440 974,1	437 745,2	3 228,9
Moins : Crédits permanents Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q. c.s						
11.03) Élément 3				2 100,8	2 100,8	
Crédits déjà votés Loi autorisant certains crédits						
nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1° avril 2005 (2005, c.4)				125 168,5		125 168,5
Crédits à voter				313 704,8	435 644,4	(121 939,6

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programme 3 : Charte de la langue française

Ce programme vise à :

assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

		200	5-2006		2004-2005	Écart
Éléments (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits	Crédits
1. Coordination de la politique	1312,3	7,5	5,0	1 309,8	1 309,8	
linguistique 2. Office québécois de la langue	18 472,3	248,2	190,0	18 414,1	18 414,1	
française 3. Conseil supérieur de la langue	1 471,6	14,0	9,0	1 466,6	1 466,6	
française 4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue	1 540,0			1 540,0	1 540,0	
française	22 796,2	269,7	204,0	22 730,5	22 730,5	
Moins :						
Crédits reportés Loi n° 2 sur les crédits, 2004- 2005 (2004,c.7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003,c.4)				656,4	656,4	
Crédits déjà votés Loi autorisant certains crédits						
nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du				5 518,5		5 518,5
1 ^{er} avril 2005 (2005, c.4) Crédit à voter				16 555,6	22 074,1	(5 518,5)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2.3 Les crédits de transfert 1

2.3.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette découlant du plan triennal d'immobilisation et les subventions versées aux dix sociétés d'État et à un organisme pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

Programmes d'aide et sociétés d'État	2005-2006	2004-2005	Écart
(en 000 \$)			
Bibliothèque nationale du Québec	45 463,1	35 263,8	10 199,3
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5	613,5	65,0
Conseil des arts et des lettres du Québec – fonctionnement	5 514,3	5 514,3	
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	66 801,5	66 772,8	28,7
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 502,8	8 703,8	(201,0)
Musée de la Civilisation	20 947,9	21 247,5	(299,6)
Musée des beaux-arts de Montréal ²	16 401,3	16 471,2	(69,9)
Musée national des beaux-arts du Québec	13 367,1	13 654,7	(287,6)
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	5 568,5	6 271,6	(703,1)
Société de développement des entreprises culturelles – programmes d'aide	43 901,8	43 901,8	
Société de la Place des Arts de Montréal	15 487,7	15 625,6	(137,9

¹ Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2005-2006 et portant sur le Livre des crédits.

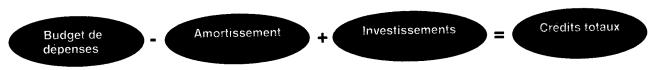
² Le Musée des beaux-arts de Montréal est une institution qui ne relève pas directement de l'autorité de la ministre et n'est donc pas une société d'État, mais participe tout de même à l'atteinte des objectifs du Ministère.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programmes d'aide et sociétés d'État	2005-2006	2004-2005	Écart
(en 000 \$)			
Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	57 648,1	
Société du Grand Théâtre de Québec	3 798,0	3 963,4	(165,4)
Soutien à la concertation régionale et locale	6 856,2	6 007,8	848,4
Soutien à la coopération et au développement international	1 080,5	1 080,5	
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 263,4	7 263,4	
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 792,0	10 792,0	
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	27 559,2	27 559,2	***
Soutien au développement de la lecture	18 457,8	18 457,8	
Soutien au développement des communications	5 596,6	5 352,7	243,9
Soutien aux équipements culturels	40 506,9	45 336,4	(4 829,5)
Soutien aux institutions muséales	15 126,3	15 126,3	
Autres crédits de transfert	3 258,1	4 520,5	(1 262,4
TOTAL du programme 02	440 577,6	437 148,7	3 428,9

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2005-2006¹



	2005-2006				
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	72 110,2	1 300,3	7 770,3	78 580,2	
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	440 974,1	-	-	440 974,1	
Charte de la langue française	22 796,2	269,7	204,0	22 730,5	
	535 880,5	1 570,0	7 974,3	542 284,8	
Moins: Crédits permanents				2 110,4	
Crédits reportés				3 028,5	
Crédits votés le 22 mars 2005				150 264,1	
Crédits à voter				386 881,8	

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'amortissement de 1 570,0 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1^{er} avril 2005 et des acquisitions prévues en 2005-2006 pour le Ministère incluant les Institutions nationales et les organismes de la Charte de la langue française.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Les **investissements** de 7 974,3 K\$ comprennent les déboursés prévus pour les «immobilisations» (6 474,3 K\$) et les «prêts, placements et avances» (1 500,0 K\$). Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, ils correspondent à des crédits permettant de financer des acquisitions. Les crédits d'immobilisations constituant la prévision des acquisitions pour 2005-2006, permettent de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion notamment le projet « Diapason », ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte de la langue française.

Les investissements comprennent également les crédits de prêts, placements et avances (1 500,0 K\$) qui servent au financement des activités du Centre de documents semi-actifs (CDSA) et qui sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2005-2006 et portant sur le Livre des crédits.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

3. PLAN ANNUEL DE GESTION DE DÉPENSES

3.1 Faits saillants

- L'élaboration et la mise en place de mesures pour accroître l'investissement privé et diversifier les sources de financement en culture.
- L'élaboration d'un projet en mode partenariat public privé visant à doter le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal d'une résidence permanente et l'Orchestre symphonique de Montréal d'une salle de concert de calibre international.
- L'ouverture de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec, permettant un meilleur accès démocratique au patrimoine documentaire, à la culture et au savoir.
- L'implantation des mesures de modernisation suivantes : la refonte de l'offre de service et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles, la fusion des Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec, la création d'un Bureau national des musées et de centres régionaux de services ainsi que la révision de l'offre des services et des processus d'affaires de Télé-Québec.
- La poursuite des efforts en vue de l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.
- Le maintien de la promotion de la langue française, au cœur des priorités gouvernementales.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

3.2 La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de la Culture et des Communications, soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes, de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La langue française est au cœur de l'identité québécoise.

La ministre de la Culture et des Communications est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

3.3 Les choix budgétaires

Culture et Communications

Le premier mode d'intervention du Ministère a trait aux orientations et aux activités législatives et réglementaires inhérentes à sa mission. Un autre mode d'intervention consiste à développer et à maintenir une concertation interministérielle et intergouvernementale efficace.

Le Ministère joue également un rôle majeur en ce qui concerne la planification et le développement immobilier dans le secteur de la culture et des communications. De plus, il fait une place prépondérante au développement de partenariats (municipalités, municipalités régionales de comté et secteur de l'éducation).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les orientations qui structurent l'action du Ministère sont présentées dans le schéma cidessous¹.

ORIENTATION 2 Favoriser la participation des citoyens et citoyennes ORIENTATION 1 à la vie culturelle Soutenir la création, 16,8 M\$ la production, la diffusion, l'accès aux ORIENTATION 3 œuvres et aux Soutenir le développement des 367.6 M\$ communications au profit de la vie démocratique 61,0 M\$ **OBJENTATION 4** Contribuer au **ORIENTATION 5** ravonnement et à la Adapter le réseau défense des intérêts public d'action culturelle et l'industrie du Québec en matière de culture des communications de communications 3.0 M\$ sur le plan international 13.1 M\$

Répartition budgétaire 2005-2006 selon les orientations

Par ailleurs, la gestion de plusieurs programmes d'aide financière est confiée aux sociétés d'État qui doivent les utiliser conformément aux orientations qui leur sont transmises annuellement par la ministre. Des sommes importantes du portefeuille ministériel se trouvent ainsi à être allouées aux sociétés d'État. En conséquence, on ne retrouve pas dans le présent plan les objectifs prioritaires et les actions envisagées concernant les sociétés d'État puisque ce sont elles qui en sont imputables.

Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus

Au total, le Ministère affectera à cette orientation 367,6 M\$ en 2005-2006. Dans le cadre de cette orientation, des sommes substantielles sont attribuées aux sociétés d'État :

- 61,9 M\$ sur les 66,8 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec en crédits de transfert;
- 40,3 M\$ sur les 43,9 M\$ alloués à la Société de développement des entreprises culturelles en crédits de transfert;
- 15,5 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 3,8 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 45,5 M\$ à la Bibliothèque nationale du Québec;
- 20,9 M\$ au Musée de la civilisation, 13,4 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 8,5 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal.

La répartition budgétaire selon les orientations exclut les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec et de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les principaux objectifs et les actions envisagées du Ministère pour 2005-2006 sont les suivants :

Objectifs	Actions envisagées
Favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci.	 Mise en commun et en réseau des ressources entre bibliothèques; Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
Rendre accessible le plus largement possible la culture cinématographique et assurer la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel québécois.	 Augmentation du nombre de projections de longs et de courts métrages d'auteur dans les cinémas parallèles; Instauration du dépôt légal comme outil de préservation du patrimoine cinématographique.
Protéger et faire connaître aux Québécois et aux Québécoises les richesses de notre héritage collectif.	 Poursuite des inventaires du patrimoine québécois sur les lieux de culte, sur les biens culturels protégés et les arrondissements.
Maintenir la fréquentation des institutions muséales soutenues par le Ministère et améliorer le partenariat entre les musées.	 Création d'un Bureau national des musées; Déploiement, dans deux régions pilotes, de centres régionaux de services aux institutions muséales privées.
Améliorer la qualité de la formation artistique (professionnelle et spécialisée) et en élargir l'accès dans l'ensemble des régions du Québec.	 Soutien aux organismes de formation spécialisés et professionnels complémentaires à ceux du système d'éducation; Soutien à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et de la formation spécialisée; Formation d'une relève d'excellence en musique et art dramatique et poursuite des actions pour assurer la reconnaissance d'un diplôme universitaire reconnu internationalement pour les élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère entreprendra une réflexion afin de moderniser la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

Orientation 2: Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle

L'action du Ministère veut favoriser, à toutes les étapes de la chaîne culturelle, la participation active des citoyens et des citoyennes partout au Québec. Cette orientation nécessite des investissements estimés à 16,8 M\$ en 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Objectifs	Actions envisagées
Augmenter le nombre de jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées ayant participé à des activités artistiques et culturelles.	Le soutien à la mise en oeuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment par le biais des programmes La culture à l'école et Rencontres culture-éducation.
Maintenir la proportion de la population rejointe par une entente de partenariat.	 Maintien du nombre d'ententes sur l'ensemble du territoire québécois.
Renforcer le rayonnement culturel de Québec en tant que capitale nationale et de Montréal comme pôle de rayonnement de la culture québécoise.	Révision des cibles et des programmes en matière d'accès à la culture.
Augmenter les activités de loisir culturel accessibles aux citoyens et aux citoyennes.	— Atteinte de l'équité financière entre les organismes nationaux de loisir culturel soutenus par le Ministère et les organismes nationaux de loisir soutenus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans une perspective de développement des publics, le Ministère entend se donner une vision intégrée du continuum en formation artistique et culturelle, tant pour les activités de loisir culturel que pour la formation préparatoire et professionnelle.

Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique

Le développement des communications au profit de la vie démocratique se traduit, notamment par l'offre d'information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois. Le Ministère prévoit investir, en 2005-2006, 61 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. Une grande partie de cette somme (57,6 M\$) est versée à Télé-Québec qui doit l'utiliser conformément aux orientations qui seront transmises par la ministre à la suite du dépôt du Rapport du groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec.

Dans le cadre de cette orientation, le Ministère poursuivra en 2005-2006 cet objectif et cette action envisagée.

Objectif	Action envisagée
Maintenir une offre adéquate	 Soutien aux médias communautaires et
d'information locale et régionale sur	révision du cadre d'intervention
l'ensemble du territoire québécois.	gouvernemental à leur égard.

Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international

Le rayonnement et le développement des marchés internationaux en matière de culture et de communications conjugués à la défense de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques sont des enjeux stratégiques pour le Ministère. En 2005-2006, ce sont 13,1 M\$ qui seront consacrés à ces

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

préoccupations, incluant 4 M\$ pour la Société de développement des entreprises culturelles et 4,9 M\$ pour le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le Ministère poursuivra en 2005-2006 cet objectif et ces actions envisagées dans le cadre de cette orientation.

Objectif	Actions envisagées
Créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.	 Participation à la réalisation de missions, vitrines internationales d'envergure, et activités de développement de marchés; Réalisation de projets structurants permettant de consolider le rayonnement du Québec dans le cadre des ententes de coopération internationale; Accroissement et diversification des projets de promotion de la culture à l'étranger sur les territoires stratégiques; Élaboration d'une stratégie de rayonnement et d'exportation de la culture québécoise, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère poursuivra ses travaux et ses interventions d'appui à l'élaboration et à l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, notamment avec le support du Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle créé par le Ministère.

Orientation 5 : L'adaptation du réseau d'action culturel et de l'industrie des communications

L'objectif premier du gouvernement, par la modernisation des services de l'État, est de rendre ceux-ci plus efficaces, d'en améliorer la qualité et de les adapter aux véritables besoins de la population. Dans cette perspective, le Ministère prévoit consacrer en 2005-2006 environ 3,0 M\$ aux actions découlant de cette orientation.

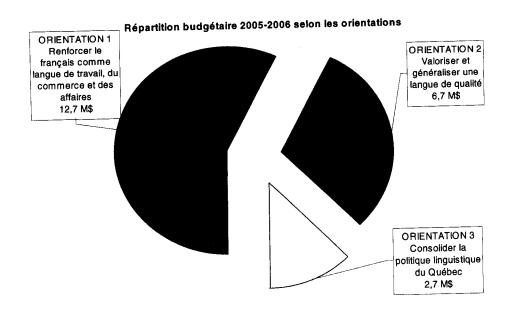
Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre l'allégement des processus de gestion des services aux clientèles.	 Développement du système informatique et des processus administratifs nécessaires dans le cadre de la refonte et de la simplification de l'offre de service.
Mettre en œuvre des modèles d'initiatives de partenariat avec les instances locales et régionales.	 Signature, avec au moins deux conférences régionales des élus, des ententes permettant la réalisation d'un diagnostic régional et d'un plan d'action.

Le Ministère a aussi comme préoccupation le financement de la culture. À cet égard, la recherche de solutions innovatrices pour accroître les investissements privés en matière de culture constitue l'une des priorités du Ministère. De plus, le Ministère soumettra des propositions relativement à l'offre de service et aux processus d'affaires de Télé-Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Charte de la langue française

En 2005-2006, excluant le report de crédits, la dépense de 22,1 M\$ allouée au programme Charte de la langue française, est répartie entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.



Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires

En 2005-2006, 12,7 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail, ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

Objectifs	Actions envisagées
Accroître la francisation des milieux de travail.	 Attribution du certificat de francisation ou l'approbation d'un programme de francisation pour au moins 25 % des entreprises et organismes n'ayant pas encore atteint ces cibles; Réexamen des ententes particulières en vigueur au 1^{er} octobre 2002; Augmentation du nombre de comités de francisation actifs et conformes dans les entreprises; Nouveaux services aux entreprises et à l'Administration offerts électroniquement.
Assurer le respect de la Charte de la langue française, notamment dans le domaine du commerce et des affaires.	 Intervention dans le secteur des jeux vidéo; Intervention dans le secteur des produits électriques et des électroménagers; Traitement des plaintes.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Orientation 2: Valoriser et généraliser l'utilisation d'une langue de qualité

En 2005-2006, 6,7 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Objectifs	Actions envisagées
Accroître l'expertise terminologique et linguistique mise à la disposition de la population.	 Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique; Enrichissement de la Banque de dépannage linguistique; Offre de service d'assistance terminologique et linguistique au grand public et à certains publics spécialisés.
Sensibiliser la population à l'importance de la qualité de la langue.	 Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias; Dictionnaire du français standard en usage au Québec.
Accroître l'expertise toponymique mise à la disposition de la population.	 Enrichissement de la banque TOPOS; Offre de service d'information toponymique au grand public et à certains publics spécialisés.

Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec

En 2005-2006, 2,7 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

Objectifs	Actions envisagées
Assurer la cohérence de la politique linguistique.	 Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique.
Célébrer la vitalité de la langue française.	Commémorations, prix et décorations;Francofête 2006.
Assurer une veille en matière linguistique.	 Suivi de la situation linguistique québécoise; Étude sur l'intégration linguistique des immigrants.

3.4 Le plan budgétaire

Les dépenses 2005-2006 du Ministère s'établissent à 535,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,1 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des variations du service de la dette, par diverses mesures de réduction des dépenses de fonctionnement du Ministère et par des ajustements au budget de la Bibliothèque nationale du Québec.

Excluant un report de crédits 2004-2005 de 3,0 M\$ en 2005-2006, les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2005-2006 et leur part respective sont : 247,6 M\$ pour les programmes d'aide du ministère, du CALQ et de la SODEC; 211,1 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 181,7 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 39,9 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 12,2 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et, finalement, 22,1 M\$ pour la Charte de la langue française.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	72 110,2	(2 110,0)	74 220,2	71 557,5
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	440 974,1	3 228,9	437 745,2	428 445,2
3. Charte de la langue française	22 796,2		22 796,2	21 501,9
Total	535 880,5	1 118,9	534 761,6	521 504,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 013	(20)	1 033	

Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La diminution de 2,1 M\$ découle principalement de l'application de diverses mesures de réduction des dépenses de rémunération et de fonctionnement du Ministère.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 3,2 M\$ est la résultante des ajustements du budget de la Bibliothèque nationale du Québec et du service de la dette.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité, ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 2004-2005 (000 \$) (000 \$)	
Immobilisations	6 474,3 6 474,3	
Immodilisations	1 500,0	
Prêts, placements et avances	1 500,0	

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005	
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme	
	(000 \$)	(000 \$)	
ganismes budgétaires			
Commission des biens culturels du Québec	448,1	448,1	
Commission de toponymie ¹	1 302,6	1 203,4	
Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	1 471,6	
Office québécois de la langue française	16 513,3	16 612,5	
ganismes autres que budgétaires			
Bibliothèque nationale du Québec	59 365,3	39 765,	
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5	613,	
Conseil des arts et des lettres du Québec	72 783,5	73 564,	
Musée d'art contemporain de Montréal	9 311,0	9 838,	
Musée de la civilisation	26 816,0	26 852,	
Musée national des beaux-arts du Québec	17 783,8	18 284,	
Régie du cinéma	8 788,9	13 707,	
Société de développement des entreprises culturelles	55 863,9	60 785	
Société de la Place des Arts de Montréal	30 042,5	31 049	
Société de télédiffusion du Québec	72 423,5	72 984	
Société du Grand Théâtre de Québec	9 176,5	9 249	

¹ Excluant le report de crédit 2004-2005 en 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

4. LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES 1

Les investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie généralement sur une période maximale de 20 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2005-2006* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, le ministère prépare un plan triennal d'immobilisations qui est ensuite approuvé par le Conseil du trésor. Ce plan indique les investissements liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2004-2005 et la prévision pour 2005-2006 découlent des plans approuvés à ce jour.

Investissements en immobilisations

	Déboursés probables (M\$) 2004-2005	Prévisions de déboursés (M\$) 2005-2006	Variation
Équipements culturels et patrimoine	108,8	128,4	19,6
Sociétés d'État	35,5	40,7	5,2

Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation et de modernisation des équipements spécialisés de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine bâti et du patrimoine religieux. Les projets comprennent également le renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales et l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2005-2006 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Sociétés d'État

La majeure partie des déboursés en 2005-2006 sont attribuables à la Bibliothèque nationale du Québec dont le nouvel édifice de diffusion doit ouvrir en avril 2005.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

5. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS¹

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

Le tableau qui suit présente les prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2005-2006 et les prévisions de résultats 2004-2005 des organismes relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

		2005-2006		2004-2005
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat ²
_	M\$	M\$	М\$	M\$
Bibliothèque nationale du Québec	59,4	59,4	-	2,3
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,7	0,7	-	•
Conseil des arts et des lettres du Québec	72,8	72,8	-	-
Musée d'art contemporain de Montréal	9,3	9,3	-	-
Musée de la civilisation	26,8	27,0	(0,2)	(0,1)
Musée national des beaux-arts du Québec	17,8	18,3	(0,5)	-
Régie du cinéma	8,8	4,7	4,1	9,7
Société de développement des entreprises culturelles	55,9	56,2	(0,3)	(0,6)
Société de la Place des Arts de Montréal	30,0	30,3	(0,3)	-
Société de télédiffusion du Québec	72,4	72,4	-	(0,6)
Société du Grand Théâtre de Québec	9,2	9,2	•	
TOTAL	363,1	360,3	2,8	10,7

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2005-2006 portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

Livre des crédits 2005-2006 volume IV.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

6. LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits du Ministère en 2005-20061:

- Financement des unités autonomes de service : Centre de conservation du Québec : 360,0 K\$;
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux : 1 394,6 K\$;
- Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics : 550,0 K\$.

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2005-2006 et portant sur le Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 86.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

7. L'EFFECTIF TOTAL 2005-2006 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Ministère:

Gestion interne et soutien	396
Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	106
- Centre de conservation du Québec	21
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	204
Sous-total :	727

Organismes budgétaires :

Commission des biens culturels	4
TOTAL:	731

Organismes de la Charte de la langue française :

Coordination de la politique linguistique	9
Office québécois de la langue française	256
Conseil supérieur de la langue française	17

Sous-total :	282

DE EV ANVINE DE EV EVIVACE I NVIVÂVIOE:	TOTAL DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE:	1 013
---	--	-------

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'effectif total 2004-2005 et 2005-2006 pour le ministère de la culture et des communications et ses organismes budgétaires

Effectifs (en nombre d'ETC)	Livre des crédits 2004-2005	Variations 2004-2005	Effectif com- paratif 2004-2005	Budget de dépenses 2005-2006	Variations 2005-2006
Culture et Commu- nications ¹	1 033	0	1 033	1 013	(20)

La variation de 20 ETC entre le livre des crédits 2004-2005 et le livre des crédits 2005-2006 s'explique par la politique du Conseil du trésor consistant à ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux.

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2004-2005 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.